



# MUNICIPALITE DE LEYSIN

## Taxe d'évacuation et d'épuration des eaux usées - Augmentation du tarif

La Municipalité informe ses abonné·e·s que la révision des tarifs d'évacuation et d'épuration des eaux usées, (votée le 19 mai 2025), a été transmise à la Surveillance des prix pour examen.

### Pourquoi cette révision ?

La révision vise à couvrir les coûts réels d'exploitation, les amortissements et les charges liées aux travaux engagés ou programmés afin d'assurer la pérennité du service. Les services d'eau doivent être autofinancés par les redevances correspondantes.

### Examen par la Surveillance des prix (OFSP)

La Surveillance des prix a analysé notre dossier et a formulé des propositions visant à garantir le principe de causalité des coûts\*. Elle recommande les trois points suivants :

1. D'instaurer une taxe par m<sup>2</sup> de surface étanche pour financer l'évacuation des eaux claires
2. De veiller à la participation du canton et de la commune aux coûts liés aux voies publiques
3. D'envisager un échelonnement de l'augmentation, en limitant la hausse à 30 % si possible

### Position de la Commune

La Municipalité a pris acte de ces recommandations et a décidé de ne pas les suivre, pour les raisons suivantes :

#### 1. Taxe calculée au mètre carré

L'instauration d'une redevance fondée sur la surface (m<sup>2</sup>) exige la refonte complète de notre règlement communal. Ce processus ne peut aujourd'hui être mené à bien dans les délais impartis, compte tenu de la situation financière actuelle de notre compte « Eaux usées ».

#### 2. Taxe pour l'évacuation des eaux de chaussée

De même, la création d'une redevance spécifique pour l'évacuation des eaux de chaussée nécessite également l'élaboration d'un nouveau règlement

#### 3. Echelonnement progressif

Un passage graduel à ces nouveaux barèmes alourdirait le déficit de notre compte « Eaux usées », engageant la Commune dans une spirale de hausses tarifaires supplémentaires, pour pallier un manque de ressources à court terme. Or, la Municipalité entend éviter tout ajustement récurrent qui pèserait indûment sur nos abonnés.

### Nouveau tarif en vigueur dès le 01.01.2025 :

Diamètre compteur	Débit (m <sup>3</sup> / heure)	CHF / m <sup>3</sup> par heure	Taxe fixe annuelle (CHF)	Taxe variable (CHF / m <sup>3</sup> consommé)
3/4"	2.5	95.00	<b>237.50</b>	<b>2.10</b>
1"	3.5	95.00	<b>332.50</b>	<b>2.10</b>
1 1/4"	5	95.00	<b>475.00</b>	<b>2.10</b>
1 1/2"	10	95.00	<b>950.00</b>	<b>2.10</b>
2"	15	95.00	<b>1'425.00</b>	<b>2.10</b>
2 1/2"	40	95.00	<b>3'800.00</b>	<b>2.10</b>
3"	55	95.00	<b>5'225.00</b>	<b>2.10</b>

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous adressons nos salutations distinguées.

\* Le dossier complet peut être consulté à la bourse communale, aux horaires d'ouvertures du bureau.